

# LE PUBLICISTE.

Octidi 8 Ventôse, an VI.

(Lundi 26 Février 1798).



*Grande activité des Autrichiens à fortifier la ville de Venise et à rétablir sa marine. — Bruit à Rastadt de la prochaine dissolution du congrès. — Séances du parlement d'Angleterre. — Total des contributions données en Angleterre pour les frais de la guerre. — Nouvelles arrestations en Hollande. — Nouvelles de Rome. — Projet de résolution psur activer le recouvrement des contributions et du droit de patente.*

## A V I S.

*Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.*

*Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.*

## I T A L I E.

*De Rome, le 16 février.*

*Au quartier-général du Capitole, le 27 pluviôse.*

*Le général en chef Berthier, au directoire exécutif.*

Citoyens directeurs, l'armée française étoit au Capitole pour rendre hommage aux grands hommes des beaux tems de Rome, lorsque le peuple romain s'est déclaré rentrer dans ses droits usurpés, & m'a demandé la protection de la république française; & Rome est libre.

Dévouement & respect. Signé, ALEX. BERTHIER.

*Discours prononcé au Capitole, le 27 pluviôse, par le général en chef Berthier.*

Mânes de Caton, de Pompée, de Brutus, des Cicéron, des Hortensius, recevez l'hommage des Français libres, dans le Capitole où vous avez tant de fois défendu les droits du peuple & illustré la république romaine.

Ces enfans des Gaulois, l'olivier de la paix à la main, viennent dans ce lieu auguste y rétablir les autels de la liberté, dressés par le premier des Brutus.

Et vous, peuple romain, qui venez de reprendre vos droits légitimes, rappelez-vous le sang qui coule dans vos veines; jettez les yeux sur les monumens de gloire qui vous environnent, reprenez votre antique grandeur & les vertus de vos peres.

*De Venise, le 3 février.*

Les Autrichiens mettent la plus grande activité à fortifier notre ville; ils y ont déjà transporté une artillerie considérable. Ils construisent des barques canonnières: tout est en mouvement dans l'arsenal pour tirer parti des débris qui y restent.

L'enthousiasme qu'à produit leur entrée commence à baisser, en raison de l'élévation qui se manifeste dans le prix des denrées. La viande vient d'être portée de dix-huit à vingt-quatre sols.

L'enlèvement de nos chevaux de bronze de Venise s'est

effectué; ils ont été embarqués pour Toulon sur la frégate la Diane, qui est en ce moment à Ancône.

## P R U S S E.

*De Berlin, le 10 février.*

Le roi est parfaitement rétabli de sa rougeole. Il continue à avancer dans l'état civil, comme dans le militaire, les personnes sur le mérite & les services desquelles il lui est fait des rapports avantageux. Il donne aussi des encouragemens à l'industrie. Un doreur de cette ville, qui avoit pris en apprentissage un enfant juif, & en avoit formé un bon ouvrier, a obtenu une gratification de 50 écus.

Les hymnes & les éloges se multiplient. Mais Frédéric-Guillaume saura sans doute aussi se tenir en garde contre ce langage qui est souvent celui de la flatterie. On remarque qu'un de ces hymnes a pour accomodement l'air français de la Marseillaise.

## A L L E M A G N E.

*De frontieres de la Souabe, le 15 février.*

Nous voyons arriver un nombre considérable de particuliers suisses, des familles entieres, même d'anglaises, qui quittent la Suisse, parce qu'ils craignent que ce pays ne devienne le théâtre de la guerre. Ces fugitifs vont chercher asyle dans la Haute-Suabe. Ils ne sont pas fort bien vus, quoique riches & payant bien, parce qu'on sent d'avance qu'ils se préparent le sort des émigrés français.

*De Cleves, le 14 février.*

L'organisation nouvelle se continue dans les provinces prussiennes sur la rive gauche du Rhin, & les arrêtés du citoyen Rudler y sont mis à exécution comme dans les autres pays conquis. Samedi dernier, la députation royale, qui dirigeoit ici l'administration civile, a été suspendue de ses fonctions & le scellé apposé sur ses papiers. La chambre des finances reçut en même-tems l'injonction de produire ses comptes sous neuf jours.

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 15 février.*

Il paroît ici une brochure intitulée: *Pensées sur l'invasion des Français.* L'auteur s'indigne d'abord de la légèreté avec laquelle les papiers ministériels ont affecté jusqu'ici de traiter ce sujet. Il discute les probabilités de succès, & insiste principalement sur le conseil de retirer promptement dans l'intérieur les chevaux, les bestiaux, les provisions de toute espece, dès qu'on saura qu'un point des

côtes est menacé. Il observe que les vieillards, les femmes, les enfans, sont tous propres à ce genre de défense.

Un autre pamphlet déclare que c'est l'Irlande & non l'Angleterre même qui est menacée, puisque le quartier-général de Buonaparte est à Rennes.

Le comte Giacomazzi, ancien ambassadeur de Venise à Londres, & sa femme, sont partis hier pour Vienne; ils doivent passer par la France, où ils espèrent n'être point inquiétés dans leur route, puisqu'ils sont actuellement sujets de l'empereur.

La nouvelle s'étoit répandue ici de la proclamation faite à Lisbonne de la paix entre la république française & le Portugal. Mais un paquebot parti le 1<sup>er</sup> février de Lisbonne, & venu en douze jours, nous apprend au contraire que l'incertitude sur l'issue de la négociation, y plonge le commerce dans une stagnation totale.

Dans la séance du 15, la chambre des communes a reçu le rapport de ce qui s'est passé en comité général, relativement aux pensions des lords St-Vincent & Duncan. Elle a adopté les résolutions qui en ont été la suite.

On a fait la troisième lecture du bill concernant la milice supplémentaire. Il a été adopté avec quelques articles additionnels proposés par M. Dundas.

Le général Walpole a demandé si M. Dundas pouvoit constater qu'il eût été fait quelque chose pour le soulagement des nègres-marons.

M. Dundas a répondu que le meilleur moyen de se procurer des éclaircissements à cet égard, étoit de faire mettre au jour des extraits de la correspondance de sir John Wentworth, gouverneur de la Jamaïque, & du duc de Portland, secrétaire d'état pour les affaires de l'intérieur, pendant les mois de mai, juin, juillet & août 1797. Il en a fait la motion expresse. — Adopté.

Le rapport & les résolutions sur un acte de quarantaine, délibérés en comité général, ont été reçus & adoptés.

Le 16, pétition iterative de la ville de Carlisle, contre la taxe sur les montres. M. Rosse demande la permission de présenter incessamment un bill contre les taxes anciennes & récentes qui pesent sur cette branche de l'horlogerie.

Un membre demande que l'on mette sous les yeux de la chambre, l'état des importations & des exportations de marchandises anglaises, depuis le 5 janvier 1795, jusqu'au 5 janvier 1798, ainsi que les états de dépenses extraordinaires de l'armée, depuis le 25 décembre 1796, jusqu'au 25 décembre 1797. Il veut que l'on y joigne les bills concernant la marine, les vivres & les transports, & que les dépenses soient spécifiées mois par mois. — Adopté.

M. Serjeant fait la motion d'accorder au roi 10,587 liv. sterl. qui seroient mises à la disposition des commissaires de l'artillerie, & 1,900 liv. sterl. pour les travaux de cette arme. — Ajourné.

La chambre des lords entend, le 15 & le 16, la première & la seconde lecture du bill concernant la milice supplémentaire.

Les ministres étrangers ont eu hier, du lord Grenville une audience que l'on dit être de la plus haute importance. Mais on en ignore l'objet.

Lord Spencer & M. Nepeau sont convenus, ces jours derniers, qu'il y avoit nécessité de mettre un impôt proportionnel à la cargaison sur tous les vaisseaux qui partiront sous convois.

Hier, le total des souscriptions pour la guerre, payées

à la banque & à la bourse s'élevoit à 730,000 liv. sterl. (97,520,000 liv. tournois). Les lettres d'Edimbourg annonçoient qu'au départ du courrier, le total des contributions volontaires de cette ville étoit de 31,000 liv. sterl. (744,000 liv. tournois). Parmi les dons des habitans de Londres, on remarque 60 liv. sterl. offerts par les laquais du roi; ceux de M. Pitt ont donné 5 liv. sterl. de plus. Les gens de l'archevêque d'York ont donné 25 liv. st.; ceux de M. Dundas, 42 liv. sterl.

A la suite d'une assemblée générale (*court*) des directeurs de la compagnie des Indes orientales, provoquée par la demande de onze actionnaires, il a été arrêté que cette compagnie ne souscriroit point pour la continuation de la guerre, attendu qu'un acte du parlement (de la 33<sup>e</sup> année du regne actuel), lui interdisoit tout déplacement de fonds, hors un petit nombre de cas, spécifiés dans la loi. Avant d'ouvrir sa séance, elle avoit envoyé une députation aux ministres, pour avoir leur opinion. Ceux-ci, n'osant braver une loi précise, lui avoient répondu qu'elle ne pouvoit souscrire. On sait cependant, que sous mains, ils avoient chargé l'alderman Lishington de voter la souscription, & de l'appuyer de toute son éloquence; mais il est venu trop tard à l'assemblée, n'a point été prévenu de la députation & de la réponse. Il a fait sa motion. Le refus unanime de l'assemblée, motivé sur l'avis des ministres, a été pour lui comme un coup de foudre.

Il se confirme que l'on va adopter pour l'Irlande des mesures moins oppressives. On attribue ce changement de système aux renseignements de sir Ralph Abercrombie, général en chef des forces anglaises dans ce royaume. Il en a fait le tour: il a inspecté tous les postes militaires, & les horreurs qui lui ont été rapportées à chaque station de son voyage, lui ayant ouvert les yeux, il s'est réuni au lord lieutenant (ou vice-roi) pour provoquer des mesures conciliatrices. Lord Clare, chancelier d'Irlande, persiste à conseiller le meurtre & l'incendie, comme les meilleurs moyens de réduire les patriotes. Il s'est même embarqué, dit-on, pour venir développer aux ministres le danger d'un nouveau plan de conduite. Mais on assure que M. Pitt, prévenu de ses projets, lui a fait remettre, à moitié chemin, un ordre qui lui enjoignoit de retourner à son poste. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'a pas paru dans cette ville.

Le duc de Bedford n'a pas inscrit son nom sur les registres de la souscription ministérielle.

Le bruit court que les membres du parti de l'opposition vont encore une fois s'absenter de la chambre des communes.

L'*Amelia* a rencontré lundi dernier la flotte du vice-amiral Thomson; tous les bâtimens qui la composent étoient alors en bon état. Cette flotte étoit du côté d'Oues-sent.

Des ordres ont été expédiés pour que l'on saisisse tous les bateaux des pêcheurs hollandais, attendu que ces pêcheurs, connoissant les côtes d'Angleterre, seroient probablement forcés d'agir dans la descente comme pilote & comme matelots.

Les 3 pour cent consolidés qui étoient hier à 47  $\frac{1}{2}$ , sont aujourd'hui à 49  $\frac{1}{2}$ .

H O L L A N D E.

De la Haye, le 16 février.

On vient de supprimer le comité de marine & celui

des affaires de l'union. Leurs attributions passent mutuellement au directoire.

Nous n'avons pas encore de ministre de la marine. Spors vient de refuser cette place.

Peyman a accepté le ministère de la guerre.

Quelques nouvelles arrestations ont eu lieu. Le citoyen Breukelman & sa femme, qui se rendoient à Paris, ont été arrêtés à Breda. Dumbar, ci-devant greffier des états d'Overyssel, a été conduit ici à la Châtellenie. On parle aussi de l'arrestation d'Appelius, ex-secrétaire de l'ex-province de Zélande.

Pasteur a été transféré à la Maison du Bois. Bicker est gardé dans une maison particulière à Wyck-te-Duuretede. Jordens, de Beverten & Wantelaar sont encore ici.

Bernard Bosch a succédé à Vonck dans la présidence de l'assemblée constituante.

On s'attend très-prochainement à la présentation du nouveau projet de constitution.

Notre ministre plénipotentiaire à Stutgard, Strick-van-Linschoten, félicite le corps législatif de la journée du 22 janvier : il la prévoyoit, dit-il, & la jugeoit depuis long-tems nécessaire. Il donne quelques regrets à quatre des chefs qu'il ne nomme cependant pas.

*DE PARIS, le 7 ventôse.*

Le ministre de la marine, Pléville-le-Peley, est parti hier pour Brest, conformément à un arrêté pris, le matin même, par le directoire, & conçu en ces termes :

Art. 1<sup>er</sup>. Le ministre de la marine & des colonies se rendra sur-le-champ à Brest pour activer les opérations navales ordonnées en ce port par le directoire exécutif, relativement à l'expédition contre l'Angleterre; il visitera également ceux des autres ports en activité, qu'il jugera convenable.

II. Le ministre de la justice sera chargé, pendant l'absence du ministre de la marine, du porte-feuille de ce département.

III. Les ministres de la marine & de la justice, chacun en ce qui le concerne, sont responsablement chargés de l'exécution du présent arrêté.

On croit, au surplus, que Pléville pourroit bien rester chargé, comme contre-amiral, du commandement en chef de l'expédition contre l'Angleterre. On parle même pour son successeur dans le ministère de la marine & des colonies, du citoyen Goullade, dont il avoit été déjà question lors de la retraite du citoyen Truguet.

— Buonaparte a aussi quitté hier Paris. On ignore jusqu'où si c'est la route de Brest ou celle de Rastadt qu'il a prise.

— On assure que le général Caffarelli-Dufalga est nommé au ministère de la guerre. Il seroit difficile de faire un meilleur choix. Dufalga réunit tous les titres : preuves de courage, de patriotisme; talens, lumières, probité sévère, esprit sage & élevé. Il a eu, il y a deux ans, une jambe emportée au passage du Rhin, en s'élançant un des premiers sur la rive droite.

— La députation de l'Empire à Rastadt a arrêté en principe « qu'elle se prêteroit à céder à la république française des territoires situés sur la rive gauche du Rhin, & que l'on inviteroit les ministres français à indiquer une ligne de démarcation militaire entre les différens états... ». Si le mode d'exécution entraîne quelques difficultés, l'arrivée vraisemblablement prochaine de Buonaparte à Rastadt les levera sans doute bientôt.

— On a des nouvelles très-récemment de Rome; elles annoncent que le pape est toujours au Vatican, & qu'on a pour lui les égards dûs à sa vieillesse.

Il n'a pas coulé une goutte de sang ni lors de notre entrée, ni depuis le séjour de nos troupes dans Rome.

Les commissaires français Daunou, Monge & Florent n'étoient pas encore arrivés.

Le général Massena, chargé du commandement de cette partie de l'armée; étoit encore à Florence le 1<sup>er</sup> ventôse, & se rendoit à son poste.

Le général Berthier est dans Rome. Quelques jours après son arrivée, une foule immense s'est présentée devant lui & lui a demandé le rétablissement de la république romaine, sous la protection de la république française. Cette proclamation a été faite sur-le-champ au Capitole.

— Il paroît qu'en vertu d'une mesure générale d'économie dans le système diplomatique, le directoire a supprimé la plupart des consuls-généraux, pour réunir leurs fonctions à celles des secrétaires d'ambassade.

— Le citoyen Metzner est parti de Colmar pour Mülhausen, comme commissaire du gouvernement : il est chargé de terminer l'acte de réunion de cette ville à la république.

— Le citoyen Dumontier, commandant temporaire de la place de Lille, est révoqué; il sera remplacé par le général de brigade Dreet.

Le chef de bataillon Lespiuasse est nommé commandant du château de Ham.

Les généraux de brigade Chasseloup-Laubat & Caffarelli-Dufalga, & le citoyen Lery, chef de brigade dans la même arme, ont été promus aux emplois de directeurs des fortifications.

— Le directoire exécutif, par arrêté du 5 de ce mois, a autorisé les canonniers volontaires des compagnies détachées & des demi-brigades, dont la suppression est ordonnée, à entrer dans les troupes de la marine.

— On écrit de Madrid, le 12 février, que la flotte espagnole est sortie de Cadix, le 7. Elle étoit forte de 22 vaisseaux de ligne & quelques frégates. Deux jours auparavant, on remarquoit à la vue de ce port, une escadre anglaise composée de neuf vaisseaux & trois frégates. Il faut espérer, que cette fois, les 22 vaisseaux l'emporteront sur les neuf, & que la flotte espagnole remplira sa destination ultérieure dont on ne doit pas encore informer le public. *Le Montarque*, de 74, doit se séparer de l'expédition avec une frégate, pour Vera-Cruz.

— On apprend de Cologne, que le général Olivier y a fait fermer le club.

## CORPS LÉGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ CENTS.

*Séance du 7 ventôse.*

Bailleul obtient la parole pour une motion d'ordre. Le conseil des anciens, dit-il, vous a fait parvenir hier le rejet de votre résolution relative au placement des assemblées électorales; il a vu deux choses dans cette résolution, le système de l'*alternat*, & le placement des corps électoraux pour cette année : la question de l'*alternat* lui a paru d'une trop haute importance pour pouvoir être traitée d'une manière aussi prompt; en outre il a imaginé qu'on n'avoit proposé l'*alternat* que pour faire passer les autres : en conséquence, l'urgence a été rejetée.

D'après de tels motifs, il est constant que le fond de la résolution n'a point été attachée, & que si elle est basée sur des raisons d'intérêt public, vous devez la reproduire. Mais j'observerai au conseil, qu'il faut motiver l'urgence sur les véritables causes qui ont déterminé votre commission à vous présenter cette mesure.

Les mauvaises élections de l'année dernière, l'influence désastreuse pour la république qu'exercerent les communes où se tinrent les assemblées électorales, sont bien propres à donner des inquiétudes; & vous devez prendre toutes les précautions qu'indique la sagesse, pour nous assurer de la bonté des élections prochaines, vous devez en écarter tous les moyens de corruption. Que ce soient là vos motifs d'urgence; ils sont vrais; ils seront puissans sur tous les esprits; ils démontreront la volonté constante du corps législatif; car enfin, il ne se trouvera sûrement pas ici une majorité, pour que les élections soient semblables à celles de l'année dernière: peut-être quelques individus pourroient pencher pour ce système; mais il faut les laisser avec leur conscience.

Il est d'autant plus important que vous vous prononciez, qu'on parle d'une résurrection de Clichy, de projets, d'espérances. Des hommes trop coupables publient, dit-on, des manifestes, ils prétendent établir des droits. Montrez-leur fructidor; qu'ils voyent que vous êtes imperturbablement résolu à terrasser de la manière la plus vigoureuse tout ce qui fera obstacle à la république.

Je demande que la commission des élections présente de nouveau au conseil le projet de résolution relatif au placement des assemblées électorales; qu'on en retranche ce qui concerne l'alternat; & qu'on donne pour motif d'urgence l'influence qui fut exercée sur les dernières élections.

Les propositions de Bailleul sont adoptées.

Delbrel présente quelques observations sur le projet de recrutement; le conseil les renvoie à la commission, à laquelle il adjoint Delbrel.

Villers soumet à la discussion & le conseil adopte un projet de résolution dont voici les principales dispositions:

1°. Les percepteurs des contributions directes seront tenus de fournir un cautionnement en immeubles égal à la moitié du montant de leurs rôles, lorsqu'il est de 10,000 francs; & du quart lorsqu'il excédera 60,000 francs.

2°. Les receveurs de département, leurs préposés & les percepteurs, sont responsables du montant des rôles dont le recouvrement leur est confié, sauf la partie pour laquelle les corps administratifs accorderont les décharges.

3°. Les administrateurs municipaux & les membres du jury d'équité, seront tenus d'achever les matrices des rôles de la contribution personnelle, mobilière & somptuaire, établie par la loi du 14 thermidor dernier, d'ici au premier germinal prochain pour toute préfixion de délai: en cas de retard, ils seront poursuivis personnellement & solidairement sur leurs biens, pour le paiement sans délai du montant des rôles de l'an 5, dont ils n'auroient pas fourni les matrices, & de la moitié de ceux de l'an 6, sauf leur reprise sur les rentrées qui s'effectueront des rôles achevés, mais toutefois sur les derniers.

4°. Le montant total de la contribution personnelle,

mobilière & somptuaire de l'an 5, sauf la précomptement des à-comptes provisoires qui ont été payés, sera acquitté dans le mois de la publication de la présente loi, dans les lieux où ils sont déjà faits; & dans les quinze jours qui suivront leur publication, dans les lieux où il ne le sont pas encore. La moitié des rôles de l'an 6 sera soldée par-tout, dans le mois de germinal, & le surplus par portions égales dans les cinq mois suivans.

5°. Les administrations municipales seront tenues de rédiger, dans la décade qui suivra la publication de la présente loi, pour les communes au-dessous de dix mille âmes, & dans les vingt jours pour celles qui sont plus considérables, le tableau des citoyens obligés de se munir de patentes. Ce tableau sera remis par le commissaire du directoire aux préposés de la régie de l'enregistrement, qui poursuivra sans délai les particuliers en retard d'acquitter leur taxe.

6°. Les juges-de-peace ne connoîtront plus des demandes en réduction de taxe, ni des remises d'amendes sur le fait des patentes. Les particuliers qui se croiroient autorisés à se pourvoir, s'adresseront aux administrations municipales, & par droit de recours aux administrations de département.

7°. Le droit de patente sera exigible, pour le second quart, dans la décade de la publication de la présente; pour le troisième, dans la première décade de germinal; & pour le quatrième, dans la première décade de messidor.

8°. Il est dérogé à toutes dispositions de loi contraires à celles de la présente.

Le président annonce que la séance est levée.

Oudot & quelques membres réclament; ils représentent qu'il n'est que trois heures; ils demandent que la séance se prolonge jusqu'à quatre heures, & qu'on s'occupe de l'organisation judiciaire. — Cette proposition est adoptée, ainsi que quelques articles du projet d'organisation judiciaire.

Bourse du 7 ventôse.

Amsterdam.....	57, 58.	Lausanne... ¼ ½ b., 1 ½ ¼ p.	
Idemcour.....	54 ¼, 55 ¼.	Tiers consol.....	20 l. 5 s.
Hamb.....	195 ½, 193 ½.	Bon 2/3.....	1 l. 18 s. 3 d.
Madrid.....	12 l. 15 s.	Bon 3/4.....	.....
Mad. effect.....	15 l. 10 s.	Bon ¼.....	.....
Cadix.....	12 l. 15 s.	Or fin.....	106 l.
Cad. effect. 15 l. 7 s. ½ à 10 s.		Ling. d'arg.....	51 l. 7 s. 6 d.
Gènes.....	96 ½, 94 ½, 95.	Portugaise.....	96 l. 12 s. 6 d.
Livourne. 103 ½, 102 ½ à 103.		Piastre.....	5 l. 8 s. 9 d.
Lyon.....	¼ per. 15 j.	Quadruple.....	81 l. 2 s. 6 d.
Marseille.....	1 b. à 10 j.	Ducat d'Hol.....	11 l. 12 s. 6 d.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 l.
Montpellier.....	½ b. 12 j.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle.....	½ bèn., ½ per.		

Esprit ¾, 485 à 90 l. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 l. — Huile d'olive, 1 l. 2 s., 4 s. — Café Martin, 2 l. 13 s., 14 s. — Idem St-Domingue, 2 l. 11 s., 12 s. — Sucre d'Anvers, 2 liv. 5 s., 8 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 8 s., 10 s. — Savon de Marseille, 19 s. 6 d. — Coton du Levant, 2 liv., 2 l. 10 s. — Coton des îles, 2 l. 16 s. à 3 l. 10 s. — Sel, 4 l. 5 s.

A. FRANÇOIS.